

ACCA Rochemaure

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE Pour la saison 2022/2023

Affichage **obligatoire** de la convocation effectuée à ① **mairie Rochemaure** (date) 12/05/2022
l'assemblée générale de l'ACCA ou Chasse privée : ACCA Rochemaure
s'est réunie le : 02 juin 2022
à (lieu) salle des fêtes de rochemaure – cité du barrage..... à (heure) 20h30

① AG annoncée par affichage en mairie 10 jours au moins avant l'assemblée générale. (art. 10 ancien statuts ACCA et article 12 des nouveaux statuts ACCA)

➤ **L'ordre du jour de cette assemblée est le suivant :**

- 1) Rapport d'activité du Président pour la saison 2021/2022
- 2) Rapport financier :
 - Validation Bilan 2021/2022 - Examen saison 2021/2022 - Validation Budget Prévisionnel 2022/2023
- 3) Adoption du Règlement Intérieur et de Chasse 2022/2023 (**RIC** avec partie mesures annuelles)
 - Tarif des cartes 2022/2023 - liste nominative des chasseurs extérieurs (« étrangers ») retenus pour la saison 2022/2023 par le Conseil d'Administration - jours de chasse - Validation des chefs de battues, des équipes de chasse grands gibiers et éventuellement du dispositif cahier de battues « détenteur »
 - organisation de la chasse grands gibiers - limitation prélèvements petits gibiers
- 4) Programme d'actions pour la saison 2022/2023
- 5) Questions diverses

Le Président OYANT Alain

Signature

(Vous pouvez utiliser cette page comme convocation et l'afficher en mairie)

Nombre de membres de l'ACCA présents à l'assemblée générale : 31

Nombre de voix représentées par les membres présents à l'assemblée générale : 9
(= voix chasseurs + propriétaires + procurations)

Accueil :

Accueil des membres présents et ouverture de séance et je vous rappelle qu'il s'agit de l'assemblée générale de l'AC.C.A. qui est un moment privilégié d'échange entre adultes responsables.

Demande à l'assemblée de faire une minute de silence en mémoire des personnes disparues (à ce sujet quand vous avez des infos de ce type contacter un membre du bureau), membres de l'A.C.C.A. anciens membres ou propriétaires notamment : Serge VISENTIN et Maurice et TRINQUET VILLE René et toutes les autres personnes que j'oublie.

Monsieur Mr Faure Olivier, maire de ROCHEMAURE assiste à l'AG, nous lui confirmons notre besoin d'un local chasse et d'une solution sur les déchets de venaison et les dégats en plaine.

1) Rapport d'activité du Président pour la saison 2021/2022

Dans l'ensemble la saison dernière s'est déroulée dans un bon esprit sportif soyez en remerciés.

Les comportements s'améliorent et je vous remercie.

Certains chasseurs extérieurs font preuve d'une très grande disponibilité : Mr SCARPA, BERTOLDO, PHILIS et AULAGNE , nous les remercions car il y a toujours un manque de disponibilité d'une partie des autres chasseurs quand il s'agit d'effectuer des demi- journées dédiées à l'association

Je vous rappelle qu'afin de ne pas ternir l'image des chasseurs la consommation d'alcool ou de drogue est à proscrire au cours de la journée s'il y avait un incident lié à un de ces deux phénomènes l'ACCA se porterait partie civile.

Soyons également vigilants aux fin de battues n'oubliez pas de noter l'heure de fin pour les responsables car en cas d'accident si la personne est alcoolisée ou droguée il y aura enquête.

Je vous rappelle avec insistance que la chasse a changée et évoluée. Il vous est délivré une autorisation de chasser après en avoir fait la demande avec les obligations du SDGC avec notamment la gestion de l'espèce sanglier pour ceux qui en font la demande de validation. Car je vous le rappelle nous sommes 100 sociétaires concernés (quasiment tous les chasseurs ont la validation grand gibier).

La personne qui demande la validation d'un permis de chasse s'engage à respecter le SDGC avec obligation de résultat.

A ce titre, le bureau propose que :

- Si des battues sont nécessaire dans la plaine avant l'ouverture générale elles se feront avec un arrêté préfectoral avec en priorité les sociétaires qui s'investissent pour les travaux de l'ACCA

- Le détenteur du droit de chasse (le président) ne peut pas empêcher la demande de tir individuel mais doit l'encadrer cette année au vu du nombre très important de personnes qui m'ont informées qu'ils allaient faire des demandes le bureau de l'ACCA a décidé de l'encadrer avec la présence d'un membre du bureau avec le tireur et des zones définis 1 sanglier par jour par tireur et le sanglier sera partagé aux propriétaires (sanglier donné non dépouillé).

- La proposition retenue en AG 2013 à été de remettre les clôtures en place en état, de passer le désherbant et la débroussailleuse au début de l'année et de laisser l'entretien principalement à l'agriculteur

- Il n'y a pas de déclaration de demande d'agraineage de la part de l'A.C.C.A. pour cette saison (c'est trop contraignant).

Dégats :

L'indemnisation des dégâts va être revue dans le nouveau schéma départemental.

Les dégâts seront prises en charge à hauteur de 10% par l'ACCA puis les 90% restant seront partagés entre les autres ACAC de l'unité de gestion (UG) au prorata de la surface chassable au grand gibiers.

Attention si les autres ACCA de l'UG ont des dégâts, notre ACCA sera mise à contribution (possibilité de lecture du SDGC en mode projet). 9500 euros pour la saison passé et pas de demande de règlement pour l'instant

Rappel :

Je rappelle avec insistance que toute personne participant à une battue doit être en possession d'une carte de l'A.C.C.A. et que le fait de faire le pied ou de traquer à cor et à cri est considéré comme acte de chasse au vu du SDGC.

L'Arrêté de Sécurité Publique est très contraignant je vous engage à le lire et à bien l'analyser notamment pour les responsables d'équipes.

Bien penser à poser les panneaux d'identification des battues.

Je vous redemande une nouvelle fois de bien identifier le gibier avant de tirer et d'effectuer un tir ne représentant aucun danger pour une autre personne ou un bien.

Distribution des cartes :

Les cartes de l'A.C.C.A. seront délivrées exclusivement le 1/07 de 18h à 19h30, le 04/08 et le 09/09 de 17h30 à 19h salle de la mairie. Les cartes seront remises en main propre (permis de chasse validé et assurance obligatoire à présenter).

Aucune délivrance de carte ne sera effectuée en dehors de ces trois jours.

Cartes des propriétaires ayant fait un retrait de leur terrain

Mr Chaussignand Damien => carte de sociétaire

POUR : _____15_____ **CONTRE :** _____6_____ **ABSTENTION :** _____19_____

Mr Chalon Michel => carte de sociétaire

POUR : _____19_____ **CONTRE :** _____5_____ **ABSTENTION :** _____16_____

Les deux autres personnes, ayant réalisé un retrait, ont signé une convention avec l'ACCA

Prélèvement :

A titre d'information il a été tue 106 sangliers 86 en battue ; 5 par tir individuel, et 15 en tir de nuit et battue administrative et 18 chevreuils et un au bois de l'état. Nous pouvons dire que pour ces deux espèces la saison a été bon même si nous observons une baisse des prélèvements sangliers avec encore des dégâts importants.

Les jeunes chasseurs doivent être privilégiés pour les tirs d'été et accompagné par un membre du bureau.

Autres espèces :

Espèce	Total lâchés	Total tableaux
Bécasse		
Colvert		23
Faisan	280	105
lapin		1
Lièvre		8
Perdrix rouge	200	20
Sanglier en individuel uniquement		5
caille des blés		1
Perdrix grise		0
Pigeon ramier		120
Grives et merles		150
Bécassines		13
poule d'eau		0

Espèce	Piégeage	Déterrage	Tir
Renard			6
Fouine			0
Ragondin			0
Rat musqué			0
Etourneau sansonnet			5
Pie bavarde			3
Corneille noire			5
Geai des chênes			2

POUR : 40

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

2) Rapport financier

- Examen 2021/2022 :

COMPTE ACCA ROCHEMAURE SAISON 2021 - 2022				
DATE	ORDRE / OBSERVATIONS	DEBIT	CREDIT	SOLDE
	RESTE EN COMPTE / SOLDE 2020-2021		8286,74	
22/07/2021	ADHESION APA 07	300		
12/08/2021	FRAIS ENTRETIENS	431,54		
12/08/2021	FOURNITURES DEBROUSSAILLEUSE	372,88		
25/08/2021	LACHER PERDRIX REPEUPLEMENT	1990		
25/08/2021	NOURRITURE PREDRIX	33		
31/08/2021	COTISATIONS ESPECES		1990	
31/08/2021	COTISATIONS		4560	
07/09/2021	COTISATIONS		20	
14/09/2021	LACHER FAISANS	444		
29/09/2021	LACHER FAISAINS	444		
30/09/2021	LOCATION DPF CNR	695		
01/10/2021	BRACELET ONF	15		
12/10/2021	LACHER FAISANS	444		
18/10/2021	FOURNITURES CLOTURES	844,8		
18/10/2021	OPERATION ADAPEI	120		
02/11/2021	LACHER FAISANS	444		
04/11/2021	FDC 07	20		
17/11/2021	LACHER FAISANS	444		
24/11/2021	COTISATIONS		2380	
26/11/2021	COTISATIONS ESPECES		1155	
07/12/2021	LACHER FAISANS	444		
16/12/2021	PIEGES	120		
21/12/2021	LACHER FAISANS	444		
22/12/2021	COTISATIONS		1445	
24/12/2021	REPARATION DEBROUSSILLEUSE	311,82		
29/12/2021	FDC 07	34,8		
07/01/2022	FDC 07 CONTRAT D'AFFILIATION	432,61		
10/03/2022	ASSURANCE ACCA	432,61		
24/03/2022	SUBVENSION FDC07		666	
24/03/2022	SUBVENSION FDC07		47,18	
25/03/2022	LOYER ONF	1932		
25/03/2022	PANNEAUX BATTUES	256,32		
			20549,92	
		11450,38		9 099,54
LE 02/06/2022				
	LE PRESIDENT		LE TRESORIER	

COMMENTAIRES:

BILAN DES PRINCIPALES DEPENSES 2021 - 2022		REPARTITION DES DEPENSES	SAISON 2020 / 2021	EVOLUTION SAISON n/ SAISON n-1
Aménagements / pièges	1961,04	17%	1394,78	566,26
Lachers de repeuplement	2023	18%	1779,8	243,2
Lachers de tir	3108	27%	3108	0
Loyers / conventions	3059,61	27%	3035,61	24
BILAN DES GAINS 2020- 2021	12263,18	REPARTITION DES GAINS	13243,12	
COTISATIONS SOCIETAIRES	11550	94%	11690,12	-140,12
SUBVENTIONS	713,18	6%	1553	-839,82

COMMENTAIRES:

94% de nos recettes proviennent des cartes d'adhésions à l'ACCA, 6% des subvenstions, manque la subvention communale cette saison .

Les adhésions sont en légère baisse .

Nous avons géré nos dépenses de manière à équilibrer ces dernières par rapport aux entrées d'argent, nous terminons la saison avec un solde positif de **9 099,54 € (8286,74€ vs 2020-21)**

Les dépenses de lachers de gibiers de tir (27% du budget) est estabte par rapport la saison passée .

le reste de nos dépenses de la saison, les loyers (bois de l'état et domaine public fluvial et assurance),

représentent 27% de celles-ci, la cotisation exceptionnelle liée aux dégâts n'a pas été prélevée sur cet exercice en attente de décision de la FDC 07

Les dépenses pour aménagements de clotures, entretien et piègeage augmentent et représentent 17% de nos dépenses

Les lachers de repeuplement augmentent de 243,2 € et pésent pour 18% de notre budget.

- Validation Budget Prévisionnel 2022/2023

ORDRE / OBSERVATIONS	DEBIT	CREDIT
bracelets chevreuils	300	
Lâcher GIBIERS	3500	
ONF	250	
Subvention Communale		1200
entretien clôtures - équipement	1500	
ADAPEI	120	
Lâcher perdrix repeuplement	2000	
cotisation FDC07	1700	
cotisations sociétaires		12000
loyer DPF – CNR bord du Rhône	695	
Subvention FDC07		250
Assurance MACIF	550	
Loyer ONF bois de l'état	1902	
Frais de fonctionnement (Compte, ...).	100	
TOTAL	13267	13450

POUR : 40

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

3) Adoption du règlement intérieur et de chasse pour la saison 2022/2023

Décision	Pour	Contre	Abst.
REGLEMENT INTERIEUR ET DE CHASSE - RIC	40	0	0

Joindre l'exemple complété

4) Programme d'actions pour la saison 2022/2023 :

(lâchers de gibier – travaux cynégétiques – manifestations, sanctions statutaires etc...)

- 4/06 rdv 6h00 aux videaux

- 16/07 6h00 aux videaux

- 14 juillet => Aide au repas champêtre organisé par le collectif fête Rochemaure (organisation concours de pétanque, buvette, ...).

- Début septembre, réunion des associations de Rochemaure

5) Questions diverses

-

A COMPLETER OBLIGATOIREMENT

➔ Indiquer l'adresse mail du Président à utiliser par la FDC07 pour l'envoi d'informations rapide :

Alain.oyant@wanadoo.fr

Si le détenteur de droit de chasse (Président ou responsable) n'a pas de mail, merci de nous communiquer une adresse mail de référence :

Nom – Prénom : _____ Fonction dans l'ACCA : _____

Mail : _____

➔ Contrat assurance Détenteur et organisateur de chasse*

* conformément à l'article 16 des statuts des ACCA

N° contrat 14080040 Organisme : MACIF

La séance est levée à (heure) : 22h17

Signature : **obligatoire**
Le Président
OYANT Alain

Signature : **obligatoire**
Le secrétaire
SALAS François

Partie réservée à la FDC07

Arrivée à la FDC07 le :